

L'identitovigilance et l'INS dans SPICO

De quoi s'agit-il ?

Qu'est ce que l'identitovigilance ?

L'identitovigilance est l'ensemble des mesures mises en œuvre pour fiabiliser l'identification de l'utilisateur afin de sécuriser ses données de santé, à toutes les étapes de sa prise en charge. La bonne identification du patient constitue le premier acte d'un processus qui se prolonge tout au long de sa prise en charge par les différents professionnels de santé impliqués, quels que soient la spécialité, le secteur d'activité et les modalités d'accompagnement.

Dans ce cadre, **l'Identité Nationale de Santé (INS)** permet l'utilisation par l'ensemble des acteurs d'une même identité unique et pérenne pour l'utilisateur. Elle est composée du matricule INS et des cinq traits stricts de référence (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance). Pour en savoir + sur l'INS, consultez la vidéo [ICI !](#)

Pour en savoir plus sur l'identitovigilance :

- Consultez [le site officiel](#) du gouvernement
- Retrouvez [les ressources et services du Grades e-Santé Occitanie concernant l'identitovigilance](#)

L'identitovigilance dans SPICO

Pour assurer l'identitovigilance dans SPICO, une identité patient/patient comprend :

- Certaines informations obligatoires, **les traits stricts** : Nom de naissance, Premier prénom de naissance, Sexe, Date et Lieu de naissance
- **Une étape de vérification** de ces traits par un professionnel avec un document d'identité à haut niveau de confiance (non obligatoire)
- La **récupération de l'INS** (Identité Nationale de Santé) via un appel au téléservice INSi (base nationale des INS). (non obligatoire)

Pour en savoir + sur le téléservice INSi, consultez la vidéo [ICI !](#)

Ainsi pour chaque dossier patient / usager, l'identité peut avoir quatre statuts :

- **Provisoire** : les traits stricts ont été renseignés (sans vérification)
- **Validée** : les traits stricts ont été renseignés et vérifiés par un professionnel grâce à une pièce d'identité comportant une photo (document validant)
- **Récupéré** : l'INS a été récupérée via un appel au téléservice INSi (les 5 traits stricts et le matricule)
- **Qualifié** : l'INS a été récupérée via un appel au téléservice INSi (les 5 traits stricts et le matricule) et une pièce d'identité comportant une photo a été vérifiée

De plus, dans certains cas particuliers, l'utilisateur peut indiquer des précisions concernant l'identité :

- **Identité douteuse**
- **Identité homonyme**
- **Identité fictive**

L'identitovigilance et l'INS dans SPICO

Comment ça fonctionne ?

Dans SPICO, une identité patient / usager est créée lors de l'ouverture d'un nouveau dossier (*pour en savoir + : [CRÉER UN NOUVEAU DOSSIER](#)*).

Elle comprend les éléments suivants :

Les traits d'identité (cf. PARTIE 1) :

- 5 traits stricts obligatoires : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance
- les traits complémentaires

Le matricule INS

(cf. PARTIE 2)

- Renseigné si l'INS a été récupérée

La vérification d'un document d'identité (cf. PARTIE 3)

L'identification des cas particuliers (cf. PARTIE 4)

Ces éléments déterminent
Les statuts de l'identité
(cf. PARTIE 5)

Une identité patient / usager, peut être consultée et / ou modifiée :

- Dans le dossier patient / usager, les informations concernant l'identité sont renseignées dans l'encart en haut à gauche. Cet encart peut être déplié pour visualiser + d'informations :
- En cliquant sur « Modifier » vous pouvez accéder à l'ensemble des informations d'identité, les modifier et les compléter (notamment indiquer la vérification d'une pièce d'identité ou effectuer la récupération de l'INS si ce n'est pas déjà fait)

1. Les traits d'identité

QUOI ?

Les traits d'identité permettent de décrire le patient / usager.

Il en existe deux types :

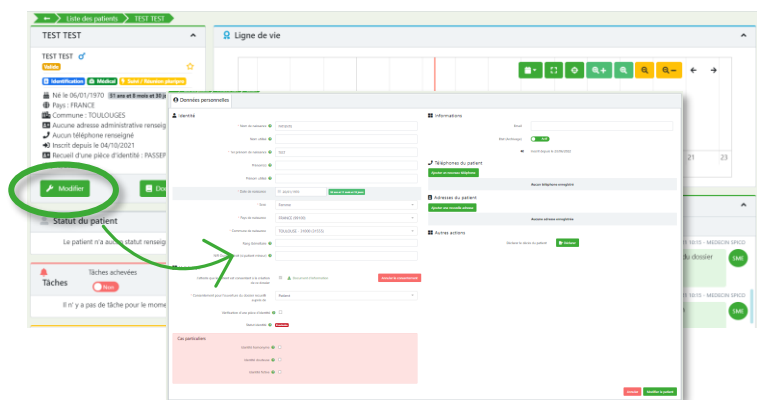
- **Les traits stricts** (obligatoires) :
 - Nom de naissance
 - 1^{er} prénom de naissance
 - Sexe
 - Date de naissance
 - Lieu de naissance (Pour les patients / usagers nés en France, possibilité de renseigner une commune de naissance « INCONNUE » pour ne pas bloquer la création du dossier, elle doit être précisée dès que l'information est récupérée)
- **Les traits complémentaires** (facultatifs)
 - Nom utilisé
 - Prénoms et prénom utilisé
 - Rang gémellaire
 - Adresse
 - E-mail
 - N° de téléphone

QUAND ?

- Les traits stricts sont renseignés obligatoirement à la création de l'identité.
- Les traits complémentaires peuvent être renseignés à la création ou à posteriori en modifiant les données personnelles dans le dossier

COMMENT ?

Les traits d'identités peuvent être complétés et modifiés dans les données personnelles du dossier, en cliquant sur « Modifier »



NB : Si un document d'identité a été vérifié les traits stricts ne peuvent pas être modifiés. Il est nécessaire de supprimer la vérification pour les modifier.

Annuler la vérification

NB : Si l'INS a été récupérée, la modification des traits stricts entraîne l'annulation de cette récupération (retrait du matricule INS & changement du statut de l'identité)

L'identitovigilance et l'INS dans SPICO

2. La récupération de l'INS (appel au téléservice INSi)

QUOI ?

L'Identité Nationale de Santé (INS) permet l'utilisation par l'ensemble des acteurs d'une même identité unique et pérenne pour l'utilisateur. Elle est composée du matricule INS et des cinq traits stricts de référence (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance)

L'INS peut être récupérée par appel au téléservice INSi (base nationale des INS) qui renvoie sur la base des traits stricts les INS correspondantes ou proches dans la base.

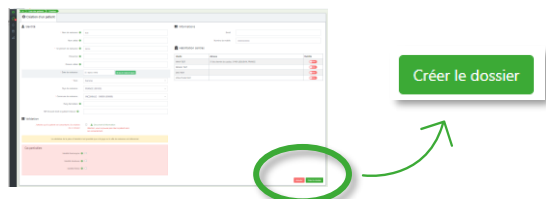
QUAND et COMMENT ?

- À la création de chaque dossier, un appel au téléservice INSi est réalisé automatiquement
- A posteriori depuis un dossier existant, un appel au téléservice peut-être demandé depuis les données personnelles

NB : Lors d'un appel au téléservice, l'INS est proposée à l'utilisateur uniquement si le résultat est unique. Si aucune ou plusieurs INS correspondent à l'identité envoyée, rien n'est proposé à l'utilisateur.

À la création d'un dossier

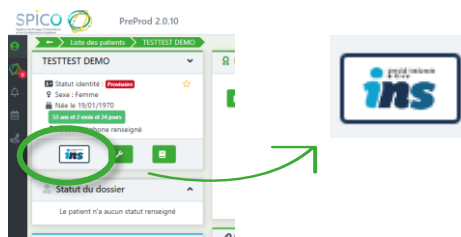
- Appel automatique au téléservice INSi lors de la création du dossier



Cf. Fiche reflexe : [ICI](#) !

Depuis un dossier existant

- Dans l'encart des données du patient / usager dans le dossier, cliquez sur le bouton « INS »



Si réponse unique du téléservice :

- Ouverture de l'encart INS
- Comparez l'identité que vous avez saisie pour le patient / usager et l'identité récupérée dans la base INS, pour vous assurer qu'il s'agit bien du même patient / usager

NB : attention de bien vérifier le lieu de naissance

Récupération de l'INS (Identité Nationale de Santé)

L'identité que vous avez saisie est proche ou correspond à une INS existante dans la base nationale de référence qui regroupe l'ensemble des INS. Veuillez comparer les deux identités : Si il s'agit bien de la même personne, cliquez sur "Récupérer l'INS". Si l'identité récupérée parmi les INS ne correspond pas à votre patient, cliquez sur "Refuser l'INS".
Si vous avez un doute ou besoin d'aide, vous pouvez consulter la fiche pratique : <https://www.esante-occitanie.fr/identite-patient/>

Identité saisie pour le patient	INS récupérée
1er prénom de naissance: PIERRE-ALAIN	1er prénom de naissance: PIERRE-ALAIN
Prénom(s): [redacted]	Prénom(s): PIERRE-ALAIN MURIEL FLORIAN
Nom de naissance: ECETINSI	Nom de naissance: ECETINSI
Date de naissance: 14/07/2009	Date de naissance: 14/07/2009
Sexe: Homme	Sexe: Homme
Lieu de naissance: MAZOIRES - 63420 (63220)	Lieu de naissance: MAZOIRES - 63420 (63220)

[Refuser l'INS](#) [Récupérer l'INS](#)

L'identitovigilance et l'INS dans SPICO

Si il s'agit bien du même patient / usager et que vous souhaitez récupérer l'INS :

- Cliquez sur « Récupérer l'INS »
- Et confirmez la récupération en cliquant à nouveau sur « Récupérer l'INS »

Récupérer l'INS

Récupérer l'INS (Identité Nationale de Santé)

Si il y a des différences, les traits que vous avez saisis pour le patient seront remplacés par les traits de l'INS. Le statut de l'identité du patient / usager sera « Qualifiée » (si une pièce d'identité a été vérifiée) ou « Récupérée » (si aucune pièce d'identité n'a été vérifiée).

Annuler Récupérer l'INS

- Cliquez sur « Annuler » si vous souhaitez revenir à l'étape précédente pour refuser l'INS

- Les traits saisis pour le dossier sont complétés et écrasés par les traits de l'INS récupérée
- Lors de l'ouverture d'un nouveau dossier, le dossier de coordination est créé
- L'identité du dossier est alors en « Qualifiée » ou « Récupérée » (si aucune pièce d'identité n'a été vérifiée pour le patient / usager)

Si il ne s'agit pas du même patient / usager OU que vous ne souhaitez pas récupérer l'INS :

- Cliquez sur « Refuser l'INS »
- Et confirmez l'action en cliquant à nouveau sur « Refuser l'INS »

Refuser l'INS

Refuser l'INS (Identité Nationale de Santé)

Si vous ne récupérez pas l'INS, l'identité du patient / usager restera « Valide » (si une pièce d'identité a été vérifiée) ou « Provisoire » (si aucune pièce d'identité n'a été vérifiée).

Annuler Refuser l'INS

- Cliquez sur « Annuler » si vous souhaitez revenir à l'étape précédente pour récupérer l'INS

- Lors de l'ouverture d'un nouveau dossier, le dossier de coordination est créé (sans INS)
- L'identité du dossier est en « Valide » ou « Provisoire » (si aucune pièce d'identité n'a été vérifiée pour le patient / usager)

Consulter l'historique d'appel à l'INS

- Depuis les données du patient / usager, cliquez sur « Historique INS »

DE VINCI LEONARDO

Statut identité : Récupérée

Matricule INS : NIR 11402632208336 Voir l'historique

Sexe : Homme

Né le 01/02/2014 9 ans et 2 mois et 11 jours

Aucun téléphone renseigné

Consulter / Modifier Documents

Données personnelles Historique des INS

Traits de l'INS NIR 11402632208336 récupérés par MARIANNE DEVIN le 11/04/2023 15:39

- Trait prénom de naissance: LEONARDO
- Nom de naissance: DE VINCI
- Prénoms: LEONARDO PERO
- Date de naissance: 01/02/2014
- Sexe: Homme
- Lieu de naissance: MAZDRES - 63403 63320

Traits de l'INS NIR 114026322083356 refusés par Marie TOTARO le 11/04/2023 15:38

- Trait prénom de naissance: LEONARDO
- Nom de naissance: DE VINCI
- Prénoms: LEONARDO PERO
- Date de naissance: 01/02/2014
- Sexe: Homme
- Lieu de naissance: MAZDRES - 63403 63320

Traits de l'INS NIR 114026322083356 refusés par DELPHINE DEVIN le 07/04/2023 12:03

- Trait prénom de naissance: LEONARDO
- Nom de naissance: DE VINCI
- Prénoms: LEONARDO PERO
- Date de naissance: 01/02/2014
- Sexe: Homme
- Lieu de naissance: MAZDRES - 63403 63320

3. La vérification d'un document d'identité

QUOI ?

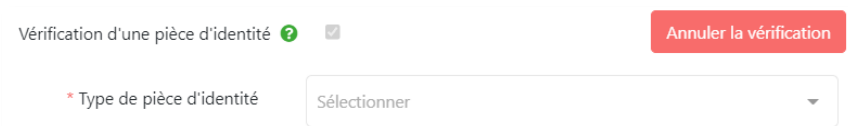
Il s'agit d'une **vérification des traits stricts** saisis pour le patient / usager grâce à un **document d'identité à haut niveau de confiance*** qui permet de **fiabiliser l'identité** renseignée.

QUAND ?

- Lors de la création du dossier
- A posteriori depuis un dossier existant, en modifiant les données personnelles

COMMENT ?

Cette vérification doit être indiquée grâce à la coche prévu à cet effet et en précisant le document d'identité utilisé, dans les données personnelles du dossier patient / usager.



The screenshot shows a form titled "Vérification d'une pièce d'identité" with a green question mark icon and a checkbox. To the right is a red button labeled "Annuler la vérification". Below the title is a dropdown menu with the text "* Type de pièce d'identité" and "Sélectionner".

Vous pouvez prendre une photo ou scanner le document d'identité pour l'intégrer aux documents du dossier du patient / usager.

**Documents d'identité à haut niveau de confiance permettant cette vérification : carte d'identité, passeport, livret de famille (mineurs et personnes âgées vulnérables uniquement, à condition que l'ascendant ou le descendant présente une pièce d'identité à haut niveau de confiance), extrait d'acte de naissance (mineurs et personnes âgées vulnérables uniquement, à condition que l'ascendant ou le descendant présente une pièce d'identité à haut niveau de confiance), titre de séjour*

FAQ (extrait réseau 3RIV, document complet disponible [ICI](#))

• **Ai-je l'obligation de demander à un usager un document attestant son identité ?**

Il n'est pas requis de demander des preuves d'identité avant de prendre en charge un patient, notamment dans le cadre de l'urgence. Cependant, la vérification de l'identité fait partie des bonnes pratiques destinées à améliorer la confiance lors des échanges de données de santé entre professionnels impliqués dans le parcours de santé de l'usager. Elle est obligatoire pour améliorer le statut de confiance de l'identité numérique (Exi PP 08, RNIV 1) et l'utilisation de l'INS (Exi SI 08, RNIV 1).

Le § 1.1 du RNIV 1 précise qu'en dehors des situations réglementaires d'anonymat de prise en charge, l'usager ne peut s'opposer à la vérification de son identité par un professionnel de santé et que la responsabilité des acteurs de santé peut être mise en cause si la mauvaise identification participe à la mise en danger d'un usager.

• **Que peut-on répondre à un usager qui s'étonne qu'on lui demande un document d'identité dans le cadre de sa prise en charge ?**

Il faut expliquer à l'usager (ou à ses proches), de préférence à l'aide d'un document d'information (cf. 6.2), que :

- La qualité de son identification est le gage de la sécurité de ses soins actuels et futurs ; - l'attestation de son identité est une exigence nouvelle rendue opposable à tous les acteurs de santé (dont les usagers) par la réglementation en vigueur ;
- Cette mesure vise à améliorer la confiance dans les données échangées entre les professionnels qui participent à sa prise en charge.

Il faut inviter l'usager à se munir d'un dispositif d'identification, en plus de sa carte Vitale, chaque fois qu'il doit rencontrer un professionnel de santé ou qu'il doit se rendre dans un établissement de soins

4. L'identification des cas particuliers

QUOI ?

Lorsqu'un professionnel identifie qu'une identité nécessite des précisions, il peut le tracer dans l'outil. Les 3 cas particuliers sont les suivants :

- 1. Identité HOMONYME** : si vous avez identifié un homonyme ou une identité approchante
- 2. Identité DOUTEUSE** : si vous avez un doute sur l'identité recueillie (usager confus, suspicion d'utilisation frauduleuse d'identité, situation sanitaire exceptionnelle...)
- 3. Identité FICTIVE** : si vous avez renseigné délibérément une identité fictive qui ne correspond pas aux traits réels du patient / usager

QUAND ?

- Lors de la création du dossier
- A posteriori depuis un dossier existant, en modifiant les données personnelles

COMMENT ?

Ces particularités peuvent être tracées dans l'encart rouge des données personnelles du dossier patient / usager.

The image shows a screenshot of the 'Données personnelles' form in the SPICO system. The form is divided into several sections: 'Identité', 'Informations', 'Téléphones du patient', 'Adresses du patient', and 'Autres actions'. A red callout box highlights the 'Cas particuliers' section, which contains three checkboxes: 'Identité homonyme', 'Identité douteuse', and 'Identité fictive'. A green circle highlights the 'Cas particuliers' section in the screenshot, and a green arrow points from it to a larger red box on the right. This larger red box contains the text 'Cas particuliers' followed by three numbered items: '1 Identité homonyme', '2 Identité douteuse', and '3 Identité fictive', each with a green question mark icon and an unchecked checkbox.

NB : Si une de ces 3 cases est cochée, le statut de l'identité reste provisoire (même si une pièce d'identité a été vérifiée et/ou si l'INS est récupérée)

L'identitovigilance dans SPICO

5. Les statuts de l'identité

QUOI ?

Le statut de l'identité permet de connaître le niveau de confiance d'une identité.

Provisoire : les traits stricts ont été renseignés (sans vérification)

Valide

: les traits stricts ont été renseignés et vérifiés par un professionnel grâce à une pièce d'identité à haut niveau de confiance

Récupérée

: l'INS a été récupérée via un appel au téléservice INSi (les 5 traits stricts et le matricule)

Qualifié

: l'INS a été récupérée via un appel au téléservice INSi (les 5 traits stricts et le matricule) et une pièce d'identité à haut niveau de confiance a été vérifiée

COMMENT ?

Le statut de l'identité est déterminé automatiquement par l'outil en fonction des actions réalisées. Il est visible dans l'encart des données personnelles du dossier, grâce à l'étiquette sous le nom du patient / usager.

NB : Si un de 3 cas particuliers a été identifié (identité homonyme, douteuse ou fictive), le statut de l'identité reste provisoire (même si une pièce d'identité a été vérifiée et/ou si l'INS est récupérée)

